



<https://cpsrixheim.fr>

# CLUB DE PLONGÉE SPORTIVE

**Siège**  
École du Centre  
7a rue de l'école  
68170 Rixheim

[cps.rixheim@gmail.com](mailto:cps.rixheim@gmail.com)

**Président**  
Jean-Michel SCIUS  
26 rue de la pierre bleue  
68440 Dietwiller  
☎ 06 16 87 73 10

[president.cpsrixheim@gmail.com](mailto:president.cpsrixheim@gmail.com)

**Secrétaire**  
Antoine FABREG  
34 rue Paul Cézanne  
68260 Kingsheim  
☎ 06 13 03 64 89

[secretaire.cpsrixheim@gmail.com](mailto:secretaire.cpsrixheim@gmail.com)

**Trésorière**  
Michèle BONNEFOND  
13 impasse du pressoir  
68170 Rixheim  
☎ 06 79 32 22 62

[tresorier.cpsrixheim@gmail.com](mailto:tresorier.cpsrixheim@gmail.com)

## ATTESTATION DES PARENTS OU TUTEURS POUR MEMBRE MINEUR (- de 18 ans)

Je soussigné [nom - prénom] ....., père - mère - tuteur <sup>(1)</sup> de l'enfant ....., l'autorise à pratiquer les activités subaquatiques notamment en scaphandre au sein du Club comme membre actif.

Je dégage le Club de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors d'un entraînement piscine ou d'une sortie Club, y compris les trajets aller et retour.

J'autorise les responsables à prendre toutes les initiatives en cas de nécessité.

Je m'engage à participer au transport du matériel avec lui lorsqu'il en est chargé.

Les enfants de moins de 14 ans devant obligatoirement être pris en charge par un membre actif du club, j'autorise [nom – prénom du parrain] ....., à prendre en charge mon enfant pour les déplacements liés aux activités du club.<sup>(2)</sup>

A ..... le .....

Signature précédée de la mention  
manuscrite « Lu et approuvé »

Âges pour la plongée jeune :

- Baptêmes et plongée à partir de 8 ans
- Plongeur encadré 12 m à partir de 10 ans
- Plongeur encadré 20 m à partir de 12 ans (Niveau 1)
- Plongeur encadré 40 m à partir de 14 ans
- Plongeur autonome 20 m à partir de 16 ans
- Plongeur autonome 40 m à partir de 17 ans

Vous pouvez prendre connaissance des conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffesm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Important : pour être valide, la demande d'inscription du membre mineur devra être signée par ses parents ou tuteurs ainsi que par le parrain du club le cas échéant.

(1) Rayer les mentions inutiles (2) Rayer la phrase si non applicable